

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2777 du 23 décembre 1959 :

n° 2777

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 décembre 1959

Numéro JO
n° 1 du 30/01/1960

Date du numéro
30 janvier 1960

TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé le remboursement à M. le Médecin-Capitaine Fourquet, Médecin-Chef du Service d'Hygiène, du coût du passage Marseille-Djibouti, par. voie aérienne, en classe touristique, de Mlle Deixonne. sa fiancée, devenu depuis son épouse, soit: soixante-huit mille huit cents francs Djibouti (68.800 fr. dj.). La dépense est imputable sur le Budget local.